# **POUR UNE FRANCE QUI PREND AU** SÉRIEUX LA CONDITION ANIMALE

Je soussigné-e ....Yannick.Jadot....., candidat-e à l'élection présidentielle de 2022, m'engage à porter et à mettre en oeuvre les mesures suivantes



### AMORCER LA SORTIE DE LA CAPTIVITÉ ANIMALE

Le 30/11/2021, la loi n°2021-1539 visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale a été adoptée au Parlement. L'interdiction des animaux sauvages dans les cirques itinérants est prévue dans un délai de 7 ans (2028). C'est une première étape importante, mais nous devons aller plus loin.

- Soumettre au taux normal de TVA à 20% les structures à but lucratif reposant sur la captivité animale.
- Mettre fin aux subventions publiques octroyées aux lieux de captivité animale à but lucratif.
- Fermer les parcs zoologiques publics.
- Interdire la reproduction en captivité des espèces qui ne figurent pas sur la liste rouge de l'UICN.
- Interdire l'exploitation des animaux sauvages et domestiques, dans tous les types de spectacles.
- Subventionner les structures à but non lucratif qui reccueillent des animaux issus de la captivité (sans reproduction).
- Abolir les corridas et les combats de cogs partout en France.



### IMPULSER UNE NOUVELLE ÈRE **AVEC LES ANIMAUX LIMINAIRES**

Les animaux liminaires se définissent comme l'ensemble des animaux qui vivent en liberté dans l'espace urbain. Parce que leur habitat a été profondément modifié par l'urbanisation ainsi que par notre mode de vie, les animaux vivant au sein des villes se distinguent des animaux sauvages ou domestiques; c'est pourquoi on les appelle les « animaux liminaires ». Pigeons, rats, lapins...: ils sont nombreux à cohabiter avec nous, mais sont méprisés, voire tués.

- Soutenir la recherche publique qui développe des méthodes de cohabitation non létales.
- Organiser, en partenariat avec les villes, des états généraux sur la question des animaux liminaires.



## CRÉER UN MINISTÈRE DE

La dénomination d'un ministère spécifiquement dédié à cette question permet de rendre visible une thématique et de lui accorder de l'importance. Nous réclamons un ministère totalement indépendant, contrairement au ministère de l'Agriculture ou à celui de la Transition écologique, tous deux largement influencés par les lobbys (chasse, élevage, pêche...).

Lui accorder la compétence de toutes les questions liées aux animaux (élevage, chasse, pêche, captivité, expérimentation animale...).

Sa mission consistera non seulement à réduire significativement la souffrance animale - en amorçant des transitions et en mettant un terme aux pratiques cruelles -. mais également à construire une société bienveillante avec les animaux.



Aujourd'hui, en France, aucune réglementation n'existe afin de limiter ou d'encadrer la souffrance des poissons. Pourtant, il existe un consensus scientifique sur le fait que les poissons sont effectivement doués de sensibilité.

- Instaurer un permis de pêche avec une formation théorique sur la souffrance des poissons.
- X Interdire le rempoissonnement dans le but de pêcher.
- Interdire la pêche de loisir dans les zones où il existe une interdiction (temporaire ou permanente) de consommation des poissons pêchés.
- X Interdire la pêche au vif.
- Interdire l'utilisation des gaffes, des hameçons triples et des hamecons à ardillon.



Ce formulaire est à compléter par les candidat-es et à renvoyer à :

PAZ@ZOOPOLIS.FR

# Précisions aux réponses à Paris Animaux Zoopolis

### CRÉER UN MINISTÈRE DE LA CONDITION ANIMALE

Aujourd'hui, le ministère de l'agriculture prend en charge la majorité des sujets liés au bien-être animal, ce qui provoque des conflits d'intérêts. Il faut soustraire ce sujet à l'influence des lobbies. Le ministère défendra les animaux pour leurs intérêts propres. Son rôle sera de mettre en place une politique en faveur de la condition animale dans tous les secteurs où les animaux sont présents (économiques, culturels, judiciaires, éducatifs, etc.). Pour cela, il travaillera étroitement avec les associations de protection animale et les juristes de la cause animale.

Ses missions seront notamment:

- permettre l'émergence et le développement d'alternatives à l'exploitation animale, favorisant la création d'emplois et de nouvelles entreprises;
- éduquer et sensibiliser à l'éthique animale pour réduire toutes les violences;

- accompagner la transition vers une recherche sans utilisation d'animaux;
- renforcer les normes pour protéger les animaux, notamment pour les animaux de compagnie, dans les élevages ou pour le divertissement;
- organiser et veiller au renforcement des contrôles pour lutter contre la maltraitance;
- favoriser une meilleure cohabitation avec la faune sauvage.

### NOUS INTERDIRONS LA CORRIDA ET LES COMBATS DE COQS

Nous supprimerons l'alinéa 7 de l'article 521-1 du Code pénal et l'exception qu'elle pose.

Dans l'attente de l'application pleine et entière de cette interdiction, nous interdirons le spectacle des corridas et combats de coqs aux moins de 16 ans, dans un souci de protection des enfants qui ne doivent plus être exposés à de telles situations de violence.

POUR EN SAVOIR PLUS: JADOT2022.FR/PROGRAMME

### INTERDIRE L'EXPLOITATION DES ANIMAUX SAUVAGES ET DOMESTIQUES, DANS TOUS LES TYPES DE SPECTACLES.

Nous interdirons le dressage et les spectacles des animaux sauvages et domestiques, ainsi que d'autres mises en contact directes entre public et animaux sauvages.

### INTERDIRE LA PÊCHE AU VIF

La pêche au vif est une pratique particulièrement cruelle, qui est déjà interdite dans plusieurs pays tels que le Luxembourg, la Suisse, l'Irlande, l'Écosse, la Norvège, l'Allemagne, les Pays-Bas, dans certaines communautés autonomes d'Espagne, et des États américains et canadiens.

Il est temps que la loi française aille vers une interdiction plus explicite de la pêche au vif, en cohérence avec la sensibilité du public face aux violences envers les animaux et avec les dernières découvertes scientifiques sur la souffrance animale.





